

Inscription sur les listes électorales

La date limite fatidique du 31 Décembre pour s'inscrire sur les listes électorales n'existe plus. Désormais, pour pouvoir voter à une élection quelle qu'elle soit, il faut être inscrit 36 jours avant la date de cette élection.

Par conséquent, pour pouvoir voter aux élections municipales de 2020 qui auront lieu les 15 et 22 Mars 2020, il faudra s'inscrire sur les listes électorales le **Vendredi 7 Février** au plus tard.

Et pour s'inscrire et rejoindre les 164 électeurs Germariens déjà recensés et il est nécessaire de :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible en mairie ou sur internet via le lien suivant https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12669.do,
- Fournir la copie recto et verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité ou de téléphone).

Tous ces documents peuvent être déposés en mairie (éventuellement dans la boîte aux lettres).

Repas de la commune

Le traditionnel repas offert par la commune aura lieu comme chaque année le 2ème dimanche de Janvier, c'est-à-dire le 12 Janvier à partir de 12h00. Nous souhaitons vivement que le record de participation précédent soit battu et dépasse la centaine de convives.

Cette fois encore, le repas, préparé par des bénévoles, sera très majoritairement composé de produits locaux (fournisseurs établis dans la commune ou dans le canton).

Une animation particulière est envisagée pour les enfants, sous la responsabilité des animateurs du Centre Socio Culturel des Forges, Sylvie et Denis, que les enfants connaissent bien.

De nouveaux cormiers à St-Germier

Le cormier de la place de la mairie a été élu parmi les Arbres remarquables de l'année 2015 du fait de sa rareté et de son histoire avec les germariens. Près de l'école d'autrefois, ses fruits – les cormes - servaient parfois de goûter aux jeunes écoliers au sortir de la classe. Le cormier est une essence qui disparaît peu à peu de nos campagnes et la santé de notre spécimen montre des signes de faiblesse.

Deux nouveaux sujets ont donc été plantés : le premier à proximité de son aïeul primé (photo ci-contre) et le second à l'étang communal devant le lavoir.



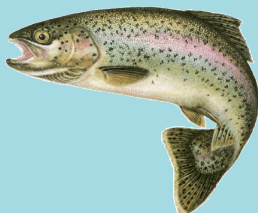
Yannick Joly et Hubert Paillat plantent un nouveau cormier.



Samedi 30 Novembre
Plus de 50 calendriers ont été offerts aux enfants du village



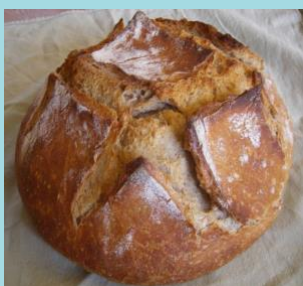
Dimanche 12 Janvier
Réservez votre déjeuner, on vous invite !



14 Mars 2020
Date officielle de l'ouverture de la saison de pêche.



Les 15 et 22 Mars
Les premières élections seront communales, inscrivez-vous !



1er trimestre
Nous cuisons ensemble du pain dans le four communal

SAINT-GERMIER 79 Infos

www.saintgermier79.com

DÉC. 2019,

Édition #23



" Noël n'est pas un jour ni une saison, c'est un état d'esprit. "

*Calvin Coolidge,
Président des
États-Unis
de 1923 à 1929*

Entre croissance et rajeunissement



L'année 2019 a été difficile pour nombre d'entre nous et plus particulièrement pour nos agriculteurs, avec une sécheresse extrêmement longue qui nous a touché tout l'été, alors même que l'automne a été beaucoup plus pluvieux que la normale.

Les nappes qui étaient alors tarées ont retrouvé leur niveau normal dès la fin du mois de Novembre, objectif qui n'est atteint habituellement que vers la fin du mois de Février.

Si notre village a donc subi ces intempéries comme toute la Gâtine, par contre, nous nous sommes distingués sur un point. Alors que la plupart des maires se plaignent de la diminution de la population et plus particulièrement des jeunes, Saint-Germier se situe totalement à part, avec une forte croissance de la population, accompagnée d'un important rajeunissement.

Nous avons distribué cette année une cinquantaine de calendriers de l'avent qui étaient réservés aux 2/15 ans ; plus de 30 enfants sont scolarisés en maternelle et en primaire, ce qui nous place en force dans notre débat sur l'organisation du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Nous attirons également les jeunes avec notamment près de 150 enfants pour la première édition de la fête Halloween à la salle des fêtes et rappelons que nous avons tous été frappés par la jeunesse des 500 participants de notre fête de l'étang l'été dernier.

Que 2020 vous apporte ce que vous souhaitez pour vous-même et vos proches, et que pour notre village la participation de tous et toutes qui s'est manifestée pour la fête de l'étang perdure.

Votre maire

Jean-François LHERMITTE

Dans ce numéro :

2 – Les principales décisions du Conseil Municipal

Budgets, travaux, animations, jeunesse... plusieurs dossiers d'ampleur ont été menés et certains sont encore en cours.

3 – Le four à pain rénové.

Il faudra patienter encore un peu avant de pouvoir utiliser ce four à pain tant attendu. Objectif : une première fournée au début de la nouvelle année.

4 – Agenda & Divers.

Le premier trimestre est ponctué de plusieurs dates importantes.

Les principales décisions du Conseil Municipal en 2019

*Les dossiers passés et en cours ne manquent pas !
Petit tour d'horizon des sujets de l'année.*

BUDGET ET FINANCES

- Maintien des mêmes taux d'imposition depuis 2014,
- Vote des comptes 2018 se traduisant par un excédent de 123 862.65 €,
- Vote d'un budget de fonctionnement de 131 711 € et d'un budget d'investissement de 150 499 €,
- Remboursement anticipé d'un emprunt de l'ordre de 41 000 €, la dette de la commune étant divisée par 2.5 depuis 2014.

TRAVAUX

- Réfection à l'identique du carrelage de la sacristie de l'église avec pose de tomettes de chez Victot à Sanxay,
- Réfection du mur de l'église (pose de dalles blanches),
- Végétalisation des berges du ruisseau de l'étang, plantation de plus de 500 arbres dans ce parc, mise en œuvre d'un radeau végétalisé de 25 m2,
- Rénovation du four à pain,
- Raccordement au réseau d'assainissement de tous les bâtiments communaux,
- Poursuite de la création d'un véritable atelier municipal avec garage pour les véhicules communaux d'entretien (tracteur, tondeuse, etc),
- Achat d'une cureuse pour entretenir correctement nos fossés et d'un désherbeur thermique pour remplacer les produits phyto sanitaires dans l'entretien des trottoirs.

ENFANCE JEUNESSE

- Mise en cause de l'organisation de l'actuel RPI, avec demande forte pour assurer sur l'école de Ménigoute l'ensemble de la scolarité (maternelle et primaire),
- Création de la fête de l'étang fin Août qui a réuni près de 500 participants, principalement jeunes, en collaboration avec les trois associations du village,
- Organisation, en partenariat avec le Centre Socio Culturel des Forges de la soirée Halloween qui a accueilli près de 150 jeunes (photo ci-dessous).



URBANISME

- Création d'une place du village : montage du dossier d'utilité publique (signé par le préfet le 10 Juillet 2019) et procédure d'expropriation effectivement lancée ; achat de la maison de la place,
- Poursuite de la réflexion sur l'organisation de cette future place dans le cadre d'un groupe de travail ouvert à tous.

Du WI-FI public gratuit dans le bourg

L'Union Européenne a organisé une loterie attribuant une somme de 15 000 € à chaque commune lauréate pour y installer des espaces Wi Fi totalement gratuits.

Le principe de cette loterie était basé sur le principe « premier inscrit- premier servi ». Quelques communes des Deux Sèvres ont récemment gagné cette loterie (Niort, St Maixent l'Ecole, Fomperron et Saint-Germier).

Trois espaces publics de notre village bénéficient donc depuis quelques jours du Wi Fi public gratuit, financé à 100% par l'Union Européenne :

- la salle des fêtes,
- l'aire de pique-nique et le préau du parc de l'étang,
- la future place du village.

Nul doute que ce Wi Fi Public Gratuit ravira nos jeunes et tous nos visiteurs et nous permettra d'organiser des jeux d'aventures.



Le four à pain rénové

Nous aurions espéré que le pain cuit dans le four à pain communal accompagne le repas du 12 Janvier...

Cela ne sera malheureusement pas possible car les travaux de rénovation ont pris un peu de retard en raison des pluies et du gel de fin Novembre.

Même si le four est esthétiquement terminé, il faut laisser le temps nécessaire au crêpi de sécher pendant un bon mois, puis le remettre progressivement en chauffe, car il semble qu'il n'ait pas fonctionné depuis les années 1950.

Cette remise en route n'interviendrait au mieux qu'en Février prochain.

Si vous avez des idées de fête ou de manifestations à associer à cette première fournée, n'hésitez pas à nous en faire part.

NB : la restauration du four à pain a coûté 9 400 € et a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental des Deux Sèvres d'un montant de 5 860 € ce qui induit un investissement communal de 3 540 €.

Photo en haut à droite : le four à pain le jour de son acquisition.
Photo du bas : après plusieurs semaines d'intervention des artisans l'Atelier de l'œuvre et Sylvain Legris, le four à pain trouve une deuxième jeunesse.



La perspective d'un nouveau parc éolien en limite de commune s'éloigne

L'enquête publique du parc éolien de Pamproux a donné lieu à un avis défavorable du commissaire enquêteur : une conclusion inédite liée à une opposition massive.

Vous avez été nombreux à vous émouvoir du projet de création d'un parc éolien situé sur la commune de Pamproux, mais en fait situé à quelques centaines de mètres des hameaux de Coussay, la Groie et même de l'Ouest du Bourg (secteur du Teillet).

Aussi il nous avait paru important de se mobiliser, lors de l'enquête publique du 18 Septembre au 20 Octobre. Ainsi, le commissaire enquêteur a reçu pas moins de 83 observations, la plupart de plusieurs pages, largement étayées. 70 étaient défavorables au projet, et seulement 9 l'approuvaient. De même seuls 6 conseils municipaux de communes riveraines du projet s'y sont déclarées favorables, les autres étant défavorables. Finalement, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable dans les conclusions d'un rapport final de 87 pages considérant notamment que « Le phénomène de densité trop importante d'éoliennes dans ce secteur, peut nuire aux intérêts publics, par le discrédit qui

s'abat sur les projets éoliens en général, à l'origine mieux-disant que si ce phénomène de saturation continue, il est à craindre que cette source d'énergie, qui participe pourtant à la transition énergétique, soit massivement rejetée par le public ».

Il est fort probable que le préfet des Deux Sèvres, seule autorité compétente pour autoriser ce projet, suive l'avis défavorable de ce commissaire enquêteur. La mobilisation de vous tous aura donc payé.

Photo ci-dessous : le parc éolien de Pamproux ne s'étendra pas sur Saint-Germier

